

Le 28 janvier 2020 à 18h50, modifié le 28 janvier 2020 à 19h04

Climat : ces collectivités d'Ile-de-France qui assignent Total en justice

Sevran et Est-ensemble (Seine-Saint-Denis), Nanterre (Hauts-de-Seine) et Arcueil (Val-de-Marne) font partie des quatorze collectivités, qui, avec cinq associations, demandent à Total de réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

LP/Claire Guédon

Par C.G.



Paris, ce mardi. Quatorze collectivités dont quatre en Ile-de-France assignent Total en justice, pour demander de réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le territoire Est-ensemble, présidé par Gérard Cosme (PS), ici au micro, fait partie des plaignants.

Qu'y a-t-il de commun entre **Champneuville** — 120 âmes — au cœur de la vallée de la Meuse et quatre villes et territoire de la banlieue parisienne ? Leur action en justice inédite lancée ce mardi contre le groupe Total, dans le cadre des conséquences du changement climatique.

Quatorze collectivités dont Arcueil (Val-de-Marne), Nanterre (Hauts-de-Seine), Sevran et le territoire Est Ensemble (9 communes) en Seine-Saint-Denis ont rejoint cinq associations et ONG (France nature environnement, Les Eco Maires, Notre affaire à tous, Sherpa et Zea) pour demander au géant français pétrolier de « prendre les mesures nécessaires pour réduire drastiquement ses émissions de gaz à effet de serre ». Selon les plaignants, le grand leader industriel « fait partie des 20 entreprises contribuant le plus au réchauffement climatique dans le monde ».

LP/Claire Guédon
Par C.G.

Des données contestées par la multinationale

« Avec 458 millions de tonnes de CO2 rejetées, le groupe Total est chaque année à l'origine d'environ 1 % des émissions mondiales, soit plus que les émissions territoriales françaises », souligne le collectif, en citant des documents issus de Total et du Haut conseil pour le climat. Les quantités de CO2 qui incluent les rejets directs (les installations de l'entreprise) et indirects (provenant des produits vendus) sont largement contestées par la multinationale française (lire ci-dessous).

La société dont le siège est à La Défense (Hauts-de-Seine) est assignée devant le tribunal judiciaire (ex-TGI) de Nanterre. Les plaignants veulent s'assurer que Total se conforme bien à la [loi sur le devoir de vigilance](#) de 2017 et à l'obligation de vigilance environnementale issue de la Charte de l'environnement (intégrée dans la Constitution en 2005). Le texte de 2017 contraint les entreprises françaises employant plus de 5 000 salariés à publier un plan pour prévenir les risques d'atteintes aux droits humains et à l'environnement.

Ce mardi, dans le cadre de leur combat contre Total, les élus de terrain citent les dégâts très concrets que provoque déjà le réchauffement climatique dans leur commune. Ils évoquent aussi les efforts financiers qu'ils font pour contrer le changement.

« Notre territoire est pauvre et soumis au changement climatique »

« Nous avons 42 % de la population qui habite dans un quartier de la politique de la ville. Notre territoire est pauvre et soumis au changement climatique. C'est la double peine », estime Gérard Cosme, président socialiste d'Est Ensemble, qui regroupe neuf communes au nord-est de Paris. « On ne peut pas faire des efforts contre les gaz à effet de serre et être à côté de grandes entreprises comme Total qui n'assument pas leur part de responsabilité, appuie Patrick Jarry, maire (Gauche citoyenne) de Nanterre. Total nous doit des comptes. »

« Ce sont les maires et les élus locaux qui sont obligés de réparer les effets du changement climatique sur leur territoire », renchérit Maud Lelièvre, déléguée générale de l'association Les Eco Maires et élue écologiste à Saint-Denis. « Comment se fait-il que toutes les collectivités ne s'engagent pas ? », s'étonne même Christian Métairie, maire (EELV) d'Arcueil, à propos de l'action judiciaire.

Quand il prend la parole, **Daniel Lefort, le maire de Champneville**, évoque, lui, les récoltes de foin divisées par trois en 2019, mais aussi le « paysage lunaire » des forêts dévastées à l'Est par le scolyte, un insecte ravageur qui prolifère avec la chaleur et la sécheresse.

L'assignation a été délivrée au groupe Total ce mardi par huissier. L'action au civil devrait durer entre douze et dix-huit mois, selon les avocats.

Le géant français « regrette la démarche contentieuse »

S'il « regrette la démarche contentieuse engagée par les collectivités et les associations », le groupe Total rappelle qu'il « reconnaît publiquement l'existence du changement climatique depuis 25 ans ». Il affirme aussi avoir « intégré le climat à sa stratégie d'entreprise ».

La société a rédigé deux plans de vigilance dont le dernier, qui date de mars 2019, est « conforme à la loi », assure-t-elle. Total conteste les données citées par les collectivités et associations sur ses émissions de gaz à effet de serre.

Selon la holding qui compte 80 juristes dont cinq plus spécialisés dans les questions de société (santé, environnement...), Total est responsable de 42 millions de tonnes d'émissions de CO2 dont 10 millions produites en France. « Le changement climatique ne résulte pas de cela », estime le groupe, évacuant les rejets provenant de l'usage par ses clients des produits vendus.

Parmi les efforts réalisés, l'entreprise indique investir dès 2020, 150 M€ par an dans la reforestation.